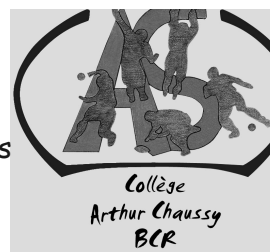


L'Association Sportive (A.S.) du collège est une association **ouverte à tous les élèves inscrits au collège**, quel que soit leur niveau de classe. L'encadrement est assuré par les professeurs d'EPS du collège.



Elle propose cette année la pratique de **7 activités sportives** différentes

Arts du cirque	Handball	Badminton	Basket
Futsal	Natation	CrossFit	

L'AS du collège est rattachée à l'**UNSS**, la fédération du sport scolaire pour le secondaire.

L'AS ouvre la pratique sportive à toutes et tous en répondant aux différentes motivations : recherche de convivialité, se créer de nouvelles relations, se bouger pour se sentir mieux, progresser, faire des compétitions, arbitrer... **Tout élève peut participer, quel que soit son niveau sportif.**

Pour certaines activités proposées au collège (badminton, futsal, natation et handball), l'UNSS offre la possibilité de participer à des compétitions adaptées à son propre niveau. Pour d'autres activités (arts du cirque), des manifestations sont organisées pendant l'année. Tous les élèves peuvent trouver leur place en tant que sportif, compétiteur, mais aussi à travers des rôles, des fonctions et des responsabilités différentes : arbitres, organisateurs...

Au collège Arthur Chaussy, certaines activités sont proposées :

Le mercredi après midi (badminton, handball et arts du cirque)	Le midi (futsal, CrossFit, Basket)	Le soir (natation)
Les élèves ont alors la possibilité de pique-niquer dans le réfectoire sous la surveillance d'un assistant d'éducation (un micro-onde est à leur disposition). Les professeurs responsables viennent chercher les élèves au niveau de la loge.	Les élèves sont prioritaires à la cantine et peuvent manger de 11H30 à 12H00 ou de 12H30 à 13H00. Ils rejoindront leur professeur au niveau de la loge qui les accompagnera sur l'installation à 12h, 12h30 ou 13h.	Les élèves se rendent par leur propre moyen à la piscine L'oréade de Brie Comte Robert en fonction du créneau choisi.

Se licencier permet de participer à plusieurs activités au sein de l'A.S. Pour une même inscription, il est donc possible de pratiquer plusieurs activités si l'emploi du temps de l'élève le permet. Il faudra cependant avoir un dossier complet dès la 2^{ème} séance.

Attention, l'inscription à l'AS rend la **présence aux entraînements et aux éventuelles compétitions obligatoire**. La présence régulière reste indispensable pour permettre les progrès et le bon fonctionnement des différentes activités.

Les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} participeront en début d'année à la journée du sport scolaire où ils pourront pratiquer et découvrir toutes les activités sportives proposées. Par la suite ils pourront s'inscrire (35€ pour l'année). Les entraînements débuteront la semaine du 17 Septembre 2018.

Le sport scolaire contribue à promouvoir le respect de l'éthique et des valeurs éducatives et humanistes du sport. Il joue un rôle déterminant dans l'accès des jeunes au sport et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. Il participe pleinement à la santé et à la préservation de l'intégrité physique des élèves. C'est un atout privilégié pour l'égalité des chances et pour la formation citoyenne des jeunes.